

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU</u> <u>COMITE SYNDICAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n°: P.V. – 001-2024</p> <p>Du : 14 mars 2024</p> <p>Convocation Date : 08 mars 2024 Affichée le : 08 mars 2024</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8 Pouvoir : 0</p>
---	---

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Chauvry sous la présidence de Monsieur Didier Dagonet, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégué titulaire de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Madame Isabelle Oger,
Monsieur Jean-Baptiste Rouault

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Madame Laetitia Galandon,
Messieurs Angel Garcia et Jacques Delaune,

Déléguées suppléantes de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Madame Morgane Auger,

Délégué suppléant de la Commune de Chauvry :

Monsieur Raphaël Barouch,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mesdames Corinne Morelle et Laurence Guerault, secrétaires du syndicat,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Angel Garcia,

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 30

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose que Monsieur Angel Garcia, soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, à l'unanimité, Monsieur Angel Garcia, comme secrétaire de séance.

001-2024 Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Syndical du 22 novembre 2023

Monsieur le Président, rappelle que le compte-rendu du dernier Conseil Syndical a été joint à la convocation du présent Conseil Syndical.

Monsieur le Président, demande si les élus ont bien pris connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil Syndical du 22 novembre 2023 et s'il y a des observations;

Considérant l'absence d'observation, il est procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le compte-rendu du Comité Syndical du 22 novembre 2023,

002-2024 Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Président, rappelle que le Compte de Gestion est établi par le Trésorier Principal, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs du syndicat),
- Le bilan comptable du syndicat, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif du syndicat,

Le Compte de Gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (Compte Administratif et Compte de Gestion),

Madame la Trésorière Principale de l'Isle Adam, nous a transmis le Compte de Gestion 2023 et ce dernier correspond en tous points au Compte Administratif 2023.

Considérant l'absence d'observation, il est procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Approuve, le Compte de Gestion de l'exercice 2023 tel qu'il lui est présenté, en parfaite concordance avec le Compte Administratif 2023,

Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultats de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats reportés 2022	Résultats de clôture 2023
Section de fonctionnement					
244 756.41 €	234 806.58 €	8 949.83 €	585.10 €	39 782.32 €	43 403.33 €
Section d'investissement					
792.50 €	5 536.22 €	-4 743.72 €		4 914.90 €	171.18 €
Total		4 206.11 €	585.10 €	39 782.32 €	43 403.33 €

Autorise, le Président à signer le Compte de Gestion 2023,

003-2024 Approbation du Compte Administratif 2023

Monsieur le président, rappel aux membres de l'assemblée que le Compte Administratif reprend l'état des dépenses et recettes, réelles et d'ordre, de l'année qui vient de s'écouler, ce document est établi par le président en exercice du syndicat.

Le Compte Administratif 2020 se décompose comme tel :

I- Budget de fonctionnement :

Dépenses :		Recettes :	
011 Charges à caractère général	123 704.90 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	34 282.32 €
012 Charges de personnel	112 030.64 €	70 Produits de service	46 425.68€
65 Autres charges de gestion courante	2.04 €	74 Dotations et participations	197 798.97 €
68 Dotations aux provisions	69.00 €	75 Autres produits de gestion courante	1.88 €
		77 Produits spécifiques	529.88 €
Total de la section	235 806.58 €	Total de la section	279 038.73 €

II- Budget d'investissement :

Dépenses :		Recettes :	
		001 Solde d'exécution de la section d'investissement	4 914.90 €
21 Immobilisations corporelles	5 536.22 €	10 Dotation fonds divers et réserves	207.40 €
		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	585.10 €
Total de la section	5 536.22 €	Total de la section	5 707.40 €

Pour l'année 2023 le résultat de clôture des comptes est de 8 949.83 € en fonctionnement et de - 4 743.72 € en investissement, auquel il faut reporter l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 d'un montant de 34 282.32 € et un excédent de 4 914.90 € en investissement.

Soit un résultat pour l'année 2023 en dépenses de 241 342.80 € et en recettes de 284 746.13 € et un résultat cumulé pour l'année 2023 de 43 403.33 €

Monsieur Didier Dagonet, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jacques Delaune Vice-président pour le vote du Compte Administratif 2023,

Considérant l'absence d'observation, il est procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le Compte Administratif 2023 du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry dont les résultats par section sont les suivants,

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture 2023
Section de fonctionnement 2023	235 806.58 €	244 756.41 €	8 949.83 €
Section d'investissement 2023	5 536.22 €	792.50 €	- 4 743.72 €
Reports Section de fonctionnement 2022	0,00 €	34 282.32 €	
Report section d'investissement 2022	0.00 €	4 914.90 €	
Reste à réaliser section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Résultat cumulé Section de fonctionnement	235 806.58 €	279 038.73 €	43 232.15 €
Résultat cumulé Section d'investissement	5 536.22 €	5 707.40 €	171.18 €
TOTAL CUMULE	241 342.80 €	284 746.13 €	43 403.33 €

004-2024 Affectation des résultats

Après l'adoption par le Conseil Syndical du Compte Administratif 2023, il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Pour rappel le Compte Administratif 2023 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent de l'exercice 2023 : 8 949.83 €
 Résultat antérieur reporté : 34 282.32 €
 Résultat cumulé au 31 décembre 2023 : 43 232.15 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 : -4 743.72 €
 Résultat antérieur reporté : 4 914.90 €
 Résultat cumulé au 31 décembre 2023 : 171.18 €

Aussi, Monsieur le Président propose de reporter en section de fonctionnement la somme de 41 903.33 €, en section d'investissement 171.18 € et d'inscrire en section d'investissement 1 328.82 € en excédents de fonctionnement capitalisés.

Considérant l'absence d'observation, il est procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve, l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 41 903.33 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 171.18 € au chapitre 001 excédents d'investissement reporté,
- l'inscription de 1 328.82 € à l'article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés,

005-2024 Approbation du Budget Primitif 2024

Monsieur le Président, présente le Budget Primitif 2024 du syndicat, ce budget tient compte des résultats du Compte Administratif 2024 et de l'affectation des résultats.

Dépenses de fonctionnement

	ARTICLE	BP 2020	REALISE 2020	BP 2021
Charges à Caractère Générale	O11	148 200.00	123 704.90	156 203.42
Achat prestation services	6042	27 000.00	27 133.41	29 003.42
Eau assainissement	60611	1 000.00	366.04	1 200.00
Energie électricité	60612	8 000.00	5 634.05	10 200.00
Chauffage urbain	60613	6 000.00	5 198.90	14 500.00
Alimentation	60623	1 000.00	247.82	1 000.00
Fournitures d'entretien	60631	1 500.00	796.98	1 500.00
Fournitures de petit équipement	60632	50.00	214.79	500.00
Vêtements de travail	60636	500.00	0.00	500.00
Fournitures administratives	6064	1 000.00	419.03	1 000.00
Fournitures scolaires	6067	6 000.00	5 237.06	6 000.00
Autres matières et fournitures	6068	1 500.00	147.84	1 500.00
Contrats prestations services	611	8 000.00	5 948.33	7 000.00
Locations	613	5 500.00	1 096.11	2 000.00
Charges locatives	614	4 000.00	1 943.56	3 000.00
Entretien et réparation sur bâtiments	615221	1 900.00	1965.10	3 350.00
Maintenance	6156	400.00	0.00	0.00
Assurance multirisque	6161	3 600.00	3 589.33	5 000.00
Rémunérations d'intermédiaires	622	300.00	220.00	350.00
Transports de biens	624	65 000.00	57 828.11	61 000.00
Déplacements et missions	625	500.00	1 000.00	1 500.00
Frais postaux	626	4 900.00	4 666.39	6 000.00
Services bancaires	627	100.00	52.05	100.00

	ARTICLE	BP 2020	REALISE 2020	BP 2021
Charges de Personnel	012	127 450.00	112 030.64	129 000.00
Personnel affecté par la collectivité	6211	0.00	0.00	42 000.00
Personnel affecté par la collectivité	6215	40 000.00	37 530.35	0.00
Impôts, taxes	633	950.00	468.73	1 000.00
Personnel non titulaire	6413	61 000.00	58 155.54	60 000.00
Charges de sécurité sociale	6450	17 500.00	15 876.02	18 000.00
Autres charges de personnel	648	8 000.00	0.00	8 000.00
Virement à la Section d'Investissement	023	1 500.00	0.00	0.00
Autres charges de gestion coûtante	65	50.00	2.04	1 523.00
Créances admises en non-valeur	6541	0.00	0.00	65.00
Autres contributions	65568	0.00	0.00	1 280.00
Autres charges diverses	6588	50.00	2.04	50.00
Déficits sur opérations de gestion	65883	0.00	0.00	128.00
Charges spécifiques	67	0.00	0.00	23 930.91
Titres annulés	673	0.00		23 930.91
Dotations aux provisions	68	100.00	69.00	3 200.00
Dotations aux amortissement	681	100.00	69.00	3 200.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		277 300.00 €	235 806.58 €	313 857.33 €

Recettes de fonctionnement

	ARTICLE	BP 2020	REALISE 2020	BP 2021
Résultat de Fonctionnement réporté	002	34 282.32	0.00	41 903.33
Produits des services	70	46 000.00	46 425.68	45 600.00
Red périscolaires et enseign	7067	46 000.00	46 425.68	45 600.00
Dotation et participations	74	197 017.68	197 798.97	226 354.00
FCTVA	744	0.00	683.86	0.00
Autres participations	74718	62 017.68	62 115.11	57 000.00
Participations autres communes	74748	135 000.00	135 000.00	169 354.00
Autres produits de gestion	75	0.00	1.88	0.00
Autres produits divers	7588	0.00	1.88	0.00
Produits spécifiques	77	0.00	529.88	0.00
Mandats annulés	773	0.00	529.88	0.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		277 300.00 €	244 756.41 €	313 857.33 €

Dépenses d'investissement

	ARTICLE	BP 2020	REALISE 2020	BP 2021
Immobilisations incorporelles	20	575.00	0.00	0.00
Autres immobilisations	2088	575.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	21	6 425,00	5 536.22	1 500.00
Matériel de bureau et informatique	2183	5 500.00	5 268.00	0.00
Matériel de bureau	2184	300.00	268.22	1500.00
Autres immobilisations	2188	625.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 000.00 €	5 536.22€	1 500.00 €

Recettes d'Investissement

	ARTICLE	BP 2020	REALISE 2020	BP 2021
Solde exécution investissement	001	4 914.90	0.00	171.18
Virement de la section de fonctionnement	021	1 500.00 €	0.00	0.00
Dotations, fonds divers	10	585.10	792.50	1 328.82
FCTVA	10222	0.00	207.40	0.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	585.10 €	585.10	1 328.82
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 000.00 €	792.50 €	1 500.00 €

Le budget 2024 est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 315 357.33 €.

Qui se décompose en section de fonctionnement : 313 857.33 €

Et en section d'investissement : 1 500,00 €

Cette année il a été décidé d'inscrire au budget d'investissement la somme de 1 500.00 € en dépense pour une provision permettant l'acquisition éventuelle de mobilier, cette dépense est provisionnée par le solde d'exécution pour un montant de 171.18 € et un excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 328.82 €.

Concernant le budget de fonctionnement en dépenses le syndicat doit faire face à l'augmentation des fluides ce qui a pour incidence une augmentation substantielle des lignes 60611, 60612 et 60613. A la ligne 615221 il faut prendre en compte une facture de la commune de Chauvry de 2018 qui n'a pas été réglée. Il est rappelé que le syndicat avait accordé une subvention à la coopérative de l'école de Béthemont-la-Forêt en fin d'année 2023 de 640.00 € qui sera inscrite au 65568. Enfin les services de la Trésorerie nous demande de régulariser certaines dépenses au 6541 des créances admises en non-valeur pour un montant de 65.00 ce qui correspond à des factures de cantine non touchées, au 65883 il faut inscrire la somme de 128.00 € pour une régie qui n'a pas été encaissée en 2019. Au 673 nous devons inscrire 23 930.91 €, cette somme correspond à un doublon de titre de recette de 2022. Au 681 il faut inscrire la somme de 3 200.00 € pour une subvention de transport qui n'a pas été touchée en 2017.

Pour équilibrer le budget du syndicat il est nécessaire d'augmenter la contribution des communes qui passera en 2024 à 169 354.00 € contre 135 000.00 € en 2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Budget Primitif 2024 tel que présenté :

Fonctionnement :			
Dépenses :		Recettes :	
011 Charges à caractère général	156 203.42 €	70 Produits de service	45 600,00 €
012 Charges de personnel	129 000.00 €	74 Dotations et participations	226 354.00 €
065 Autres charges de gestion courante	1 523.00 €	002 Résultat reporté	41 903.33 €
067 Charges spécifiques	23 930.91 €		
068 Dotations aux provisions	3 200.00 €		
Total de la section	313 857.33 €	Total de la section	313 857.33 €

Investissement :			
Dépenses :		Recettes :	
20 Immobilisations Incorporelles	0,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1328.82 €
21 Immobilisations corporelles	1 500,00 €	001 Solde d'exécution d'inv.	171.18 €
Total de la section	1 500,00 €	Total de la section	1 500,00 €

Soit, un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 315 357.33 €.

Autorise, le Président à signer le Budget Primitif 2024.

006-2024 Admission de créances en non-valeur

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Président,

Le Conseil Syndical,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président précise que les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Madame le Receveur du service de gestion comptable de l'Isle-Adam demande à procéder à l'admission en non-valeur qui s'élève à 64.40 €.

Ces créances en non-valeur se décomposent de la façon suivante:

Créances admises en non valeur				
Exercice Pièce	Ref. de la Pièce	Montant restant à recouvrer	Objet	Motif de la présentation
2020	T.5	7.00 €	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T.7	21.00 €	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2021	T.184	36.40 €	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite

Monsieur le Président précise qu'elles seront imputées au compte 6541

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, l'admission en non-valeur des créances d'un montant total de 64.40 € (soixante-quatre euros et quarante centimes).

Autorise, Monsieur le Président à réaliser un mandat de régularisation,

Précise, que les crédits sont inscrits au budget 2024, au compte 6541,

Donne, tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

007-2024 Dotation des Communes membres du SIRES au titre de l'année 2024

Monsieur le Président, précise que pour l'équilibre du budget il convient que les Communes adhérentes participent au fonctionnement du syndicat.

Cette année le Conseil Syndical a voté la somme de 169 354,00 € pour la participation des communes en recettes de fonctionnement.

La clef de répartition est établie en fonction de la population des Communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry ainsi qu'en fonction de la fréquentation à l'école pour l'année 2023 / 2024 des enfants des deux Communes.

Les chiffres retenus sont :

Population de Béthemont-la-Forêt	421	58.31%
Population de Chauvry	301	41.69 %
Nombre de jeunes béthemontois	34	57.63 %
Nombre de jeunes chauvriots	25	42.37 %

Au vu du budget primitif 2024, il est proposé de demander une participation des Communes comme telle :

	Total des subventions aux Ecoles	% Enfants scolarisés	Fonctionnement	% Population	Fonctionnement
Béthemont-la-Forêt	98 172.39	57,63%	48 796.92	58,31%	49 375.37
Chauvry	71 181.71	42,37%	35 880.08	41,69%	35 301.63
Total	169 134.00 €	100%	84 677.00	100%	84 677.00

Considérant l'absence d'observation, il est procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Approuve, la dotation des communes qui se répartit comme telle :

	Total
Béthemont-la-Forêt	98 172.39 €
Chauvry	71 181.71 €
Total	169 354,00 €

008-2024 Détermination du montant accordé par enfant pour les fournitures scolaires au titre de l'année 2024/2025

Monsieur le Président, propose de reconduire la somme allouée par enfant pour les fournitures scolaires au montant retenu l'année passée soit 80.00 € par enfant scolarisé au 1^{er} septembre 2024.

Considérant l'absence d'observation, il est procédé au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le financement de 80,00 € par enfant pour les fournitures scolaires, au titre de l'année 2024/2025,

Dit, que la somme est imputée au chapitre 011 Dépenses à caractère générale, imputation 6067, fournitures scolaires,

Questions diverses :

Monsieur Le Président tient à remercier les enfants des écoles, les enseignantes, les parents d'élèves et le personnel des communes pour leur implication pour le carnaval qui s'est déroulé le mardi 5 mars dernier. Cette manifestation a rencontré un vif succès, ce qui a permis de réunir les enfants de nos écoles sur le terrain communal de Béthemont-la-Forêt pour faire brûler le bonhomme carnaval.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la prochaine réunion du conseil d'école aura lieu le lundi 18 mars à 18h00 à l'école de Chauvry.

Monsieur le Président fait un point sur les effectifs de nos écoles et une projection sur les 3 prochaines années. A ce stade nous pouvons envisager une baisse significative du nombre d'enfants pour l'année scolaire 2025 / 2026. Toutefois ces chiffres doivent être pris avec précaution car ils ne tiennent compte que des avis de naissance sur nos deux communes, il y a un paramètre que nous ne maîtrisons absolument pas c'est les familles qui quittent nos villages et celles qui emménagent. Par conséquent Monsieur le Président propose que les deux communes refusent à nouveau les demandes de dérogation.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 21h30**

Secrétaire de séance

Monsieur Angel Garcia

